

DEPARTEMENT
OISE

ARRONDISSEMENT
CLERMONT

CANTON
ESTREES ST DENIS

MAIGNELAY-MONTIGNY

12

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 28 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux le vingt-huit septembre à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Maignelay-Montigny s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Denis FLOUR, Maire.

NOMBRE

De conseillers en exercice

23

De présents

18

De votants

22

OBJET

Modification du tableau des
emplois

Date de la convocation : 21/09/22

Nombre de votes pour : 22
Nombre de votes contre : 0
Nombre d'abstentions : 0

Etaient présents :

M. LEGUEN Gilles, Mme BROWET Joëlle, M. CZEPCZYNSKI Jean Pierre, Mme WALLON Christine, M. PETIT Jean-Luc, Mme COURSEAUX Estelle, Mme PRUVOST Gisèle, M. MARCHAND Jean-Pierre, M. FIEVEZ Patrick, M. CARPENTIER Didier, M. CHAPUIS-ROUX Francis, Mme BOUCHART Carine, Mme DELPLANQUE Sophie, M. NAVARRO Julien, M. LEFRANC Dominique, M. DELAME Cédric et Mme GRIGNON Amélie.

Absents représentés :

Mme MARCHAND Marie-Jeanne qui avait donné pouvoir à M. FLOUR Denis
Mme POCHOLLE Stéphanie qui avait donné pouvoir à M. LEGUEN Gilles
Mme MOKRI Djamila qui avait donné pouvoir à Mme WALLON Christine
M. VAUCHELLE Patrick qui avait donné pouvoir à M. LEFRANC Dominique

Absente :

Mme LOISEL Marie-Christine

Secrétaire : M. CHAPUIS-ROUX Francis

- VU le code général des collectivités territoriales,
- VU la loi n° 83-364 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
- VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- VU la délibération n° 8 en date du 14 avril 2022 modifiant le tableau du personnel,

CONSIDERANT la nécessité de mettre à jour le tableau du personnel en raison des besoins de recrutement de personnel afin d'assurer les missions de service public,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

A L'UNANIMITE ET A MAIN-LEVEE

DECIDE d'apporter les modifications suivantes au tableau du personnel, à savoir :

A compter du 1^{er} octobre 2022

Envoyé en préfecture le 30/09/2022

Reçu en préfecture le 30/09/2022

Affiché le

ID : 060-216003715-20220928-28SEP22_12-DE

Filière technique

Postes à créer :

- 1 poste d'agent de maîtrise à temps complet
- 1 poste d'adjoint technique à temps complet

PRECISE que le nouveau tableau du personnel s'établit ainsi :

I – FILIERE ADMINISTRATIVE

- B – Rédacteur pal 2^e classe 1 poste à temps complet
C – Adjoint administratif pal 1^e classe 2 postes à temps complet

II – FILIERE POLICE

- B – Chef de service police pal 1^e classe 1 poste à temps complet

III – FILIERE CULTURELLE

- C – Adjoint du patrimoine pal 2^e classe 1 poste à 29/35^e
C – Adjoint du patrimoine pal 1^e classe 1 poste à temps complet

IV – FILIERE TECHNIQUE

- C – Agent de maîtrise 3 postes à temps complet
C – Adjoint technique pal 2^e classe 1 poste à temps complet
C – Adjoint technique 4 postes à temps complet
1 poste à 28/35e
1 poste à 10,5/35^e
2 postes à 10/35^e

V – FILIERE ANIMATION

- B – animateur 1 poste à temps complet
C – Adjoint d'animation 1 poste à 28/35^e
1 poste à 30/35^e
1 poste à 31/35e

VI – FILIERE SPORTIVE

- B – Educateur des APS pal 1^{ère} classe 1 poste à temps complet

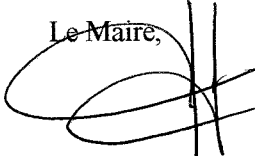
Fait et délibéré, les jours, mois et an que susdits.
Extrait certifié conforme

Envoyé en préfecture le 30/09/2022

Reçu en préfecture le 30/09/2022

Affiché le

ID : 060-216003715-20220928-28SEP22_12-DE

Le Maire,

Denis FLOUR

